



Doc. 13944
25 janvier 2016

Les sanctions prises à l'encontre de parlementaires

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.4, avant les mots «, leurs observations», insérer les mots suivants:

«, dans le respect de la législation nationale,».

Déposé par:

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
KUODYTĖ Dalia, Lituanie, ADLE
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC

1. 2016 - Première partie de session

